



## Le point de vue d'Arnaud ROBINET, Président

La Communauté urbaine du Grand Reims rassemble 143 communes et près de 300 000 habitants. La stratégie territoriale du Grand Reims réside dans son projet de territoire dont le cap est d'être un « territoire référent en matière de neutralité carbone et de transitions écologiques ». Cela s'inscrit notamment dans le développement de la bioéconomie, permettant la valorisation à forte valeur ajoutée de sa production agricole et viticole.

Contact : Bertrand RIGAL

CS80036 51722 REIMS CEDEX

T +33 3 26 35 37 42

E-mail : [bertrand.rigal@grandreims.fr](mailto:bertrand.rigal@grandreims.fr)

Site Internet : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Historiquement, territoire développé autour de l'agriculture et la viticulture, les acteurs économiques et académiques du Grand Reims ont mené un développement industriel et scientifique soutenu au cours des quatre dernières décennies, pour accroître la valeur ajoutée des productions de biomasse issues notamment des grandes cultures (biocarburants, molécules d'intérêt, fibres, etc.).

Même si elle est d'ores et déjà engagée dans un processus de décarbonation majeur, l'industrie y représente encore 26% des émissions de GES du territoire - source ATMO Grand Est - Invent'Air v2025 - contre 17% au niveau national - source : Haut conseil pour le climat, 2025 -. L'électrification constituera le principal levier pour atteindre la neutralité carbone de l'industrie, tant dans les processus de production qu'au niveau des chaînes logistiques.

Disposant d'une faible densité spatiale, le territoire du Grand Reims est aussi perçu par les opérateurs comme un territoire d'opportunité pour le développement des énergies renouvelables, notamment autour de projets agrivoltaïques de grande ampleur.

Ces deux dimensions impliquent le développement d'un réseau de transport électrique fiable, dimensionné pour répondre aux besoins actuels et anticiper les futures évolutions de la consommation et de la production électrique, et résilient face aux aléas climatiques toujours plus impactants.



## Le Grand Reims : un territoire bas carbone, leader pour le développement de la bioéconomie

Le projet de territoire, adopté par la Communauté urbaine du Grand Reims en 2021 pour la période 2021-2030, constitue la feuille de route qui fixe un cap collectif pour le développement du territoire partagé par les 143 communes du Grand Reims et près de 300 000 habitants. Un cap est défini : constituer un territoire référent en matière de neutralité carbone ainsi qu'une ambition économique devenir la capitale européenne de la bioéconomie.

Ainsi les besoins en matière de capacité d'injection et d'électrification vont s'accroître dans les prochaines années et nécessiteront une planification des réseaux de transport et de distribution en conséquence.

Sur un foncier agricole dédié aux grandes cultures, des **projets agrivoltaiques de grande capacité** sont apparus à la faveur de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR). De tels projets pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Reims, sous réserve que les opérateurs de réseaux investissent dans les capacités de raccordement, actuellement très insuffisantes pour atteindre ses objectifs de production d'EnR à 2050 (cf. projet de Schéma des EnR du Grand Reims établi avec l'INRAe et NOCARB, 2025).

Parallèlement au développement des EnR émergent des projets de **batteries de stockage connectées aux postes sources** de RTE que le réseau de transport devra prendre en compte, compte tenu de leur probable multiplication et de l'augmentation de leur puissance (actuellement 100 à 200 MW par unité) au cours de la prochaine décennie.

La **plateforme de Pomacle Bazancourt**, labellisée « Territoire d'industrie » et « Site clé en main » par l'Etat, constitue l'une des 18 plateformes chimiques nationales identifiées par France Chimie. Cet écosystème industriel d'entreprises liées à la bioéconomie, actives dans les domaines de la production, de la collecte ou de la transformation de bioressources ou encore des services liés à ces activités représente plus de 1 300 emplois directs sur 260 ha. Il s'inscrit dans une démarche de décarbonation affirmée, notamment par l'électrification des processus industriels et de la logistique des acteurs.

Son extension sur une emprise de 74,5 ha dans le cadre du projet de ZAC « Zone Bioéconomie du Grand Reims » voté le 26 juin 2025



Figure 1 : Bi raffinerie de Pomacle Bazancourt

(délibération CC-2025-128) constitue un projet de développement stratégique du Grand Reims et un axe économique majeur de la Région Grand Est. L'aménagement de ce foncier pour y accueillir à partir de 2029-2030 les entreprises ciblées nécessitera de planifier la montée en puissance des capacités électriques du réseau de transport d'ici à 2040.

Le **supercalculateur ROMEO** installé à l'Université de Reims Champagne-Ardenne constitue un outil clé pour la modélisation, la simulation, l'innovation et l'Intelligence Artificielle. Avec un renouvellement tous les 5 à 7 ans depuis 2002, les prochaines générations de ROMEO (172<sup>ème</sup> au classement du Top500 mondial dans sa version inaugurée mi-2025), couplées au développement des datacenters représenteront également un besoin conséquent en accès fiable et sécurisé à des puissances électriques croissantes.

Le **secteur des transports** représente 40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté urbaine - source : ATMO Grand Est - Invent'Air v2025. La montée en puissance de son électrification pour le transport individuel (cf. schéma directeur des installations de recharges de véhicules électriques adopté par la Communauté urbaine et validé par l'Etat en septembre 2023 et lancement d'un appel à l'initiative privée en 2026) ou collectif des particuliers (avec l'extension de lignes de BHNS à propulsion électrique) doit être anticipée. Il en va de même pour le développement des bornes ultrarapides et de grande capacité destinée à décarboner la logistique industrielle et commerciale sur un territoire situé au carrefour de corridors routiers européens majeurs (A4, A26 et A34).

## Conclusion

Face au défi du changement climatique et aux objectifs du Grand Reims, il importe donc que RTE planifie dans son schéma décennal les capacités d'injection du potentiel d'électricité renouvelable envisagé sur des unités de production de grande capacité en projet à l'horizon 2035-2040 sur le territoire de la

Communauté urbaine. Cette planification devra favoriser la construction d'infrastructures mutualisées, sortes de « prises multiples », répondant aux besoins de plusieurs types d'utilisateurs, notamment à moyen terme (2030) le fort besoin de décarbonation des acteurs de la bioéconomie et des transports, contribuant ainsi à la souveraineté industrielle de la France et de l'Europe.

